

LA LETTRE DU SDEY Connectés #17

Mars 2026

ÉDITO

Au sommaire de cette lettre : un focus sur le **budget 2026**, véritable cap de notre action pour l'année à venir. Voté à l'unanimité le 24 février 2026 par le comité départemental du SDEY, il s'inscrit dans une lignée claire, celle de l'efficacité et de l'innovation. En cette année charnière, notre priorité absolue demeure la maîtrise de la facture énergétique des communes de l'Yonne.

L'heure n'est plus seulement à l'isolation des bâtiments, mais aussi au pilotage intelligent. Ce budget prévoit d'initier le déploiement de la télégestion énergétique. Cet outil va nous permettre de rendre économes les bâtiments publics pour un coût accessible à tous.

Nous continuons à accompagner les communes dans la modernisation de leur parc d'éclairage public en LED, ce qui leur permet de réaliser des économies de fonctionnement. 75 % des communes icaunaises ont été accompagnées par le SDEY.

Vous trouverez également dans ce numéro un dossier spécial consacré au renouvellement de nos instances et au fonctionnement des **Commissions Locales d'Énergie (CLÉ)**. Ces commissions sont les relais indispensables du SDEY sur l'ensemble du territoire ; elles garantissent une action publique au plus près de vos besoins.

Comme vous le savez, alors que ce mandat touche à sa fin, je m'appête à passer le relais à la future équipe qui sera prochainement élue. Je tiens à léguer à mes successeurs un héritage solide : une structure d'aménagement du territoire solidaire, centrée sur les besoins des communes. Ce qui nous a permis d'avancer et de nous fédérer, c'est aussi le dépassement des sensibilités politiques au sein du SDEY, garant de l'équité départementale de nos actions.

Bonne lecture.



Jean-Noël LOURY
Président du SDEY

« Depuis plus de 20 ans, le paysage énergétique est en pleine mutation. Je ne doute pas que la prochaine équipe saura s'emparer de ces enjeux avec la même ferveur, la même passion et la même motivation que celles qui m'ont animé durant toutes ces années. »

LE SDEY DEVIENT L'UNIQUE AUTORITÉ CONCÉDANTE POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE



En 2020, un contrat de concession de 30 ans a été signé entre le SDEY, Enedis et EDF pour le développement, l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et la fourniture

d'électricité aux Tarifs réglementés de vente. Ce contrat concernait alors la majorité des communes du département, à l'exception d'une vingtaine de communes urbaines qui conservaient leur statut d'autorité concédante jusqu'à l'échéance de leur propre contrat. Au fur et à mesure des termes ou par choix anticipé, ces communes ont progressivement rejoint le syndicat, jusqu'à la dernière, Cheny, intégrant au 1^{er} janvier 2026. Le SDEY porte dorénavant la concession pour l'ensemble des 423 communes de l'Yonne.

Elles sont désormais toutes couvertes par un unique contrat dont l'objectif majeur est de garantir un réseau électrique sécurisé, de qualité en toute équité.

Cette départementalisation se traduira notamment par le versement d'une prime à hauteur de 300 000€. Directement affectée aux redevances, elle contribuera à renforcer les actuels investissements déjà significatifs destinés à améliorer la qualité de fourniture, à renforcer sa résilience face aux aléas climatiques, à moderniser le réseau dans l'optique de l'adapter aux nouveaux usages.



COMMISSIONS LOCALES D'ÉNERGIES

LES CLÉ, RELAIS DU SDEY DANS LES TERRITOIRES

Le SDEY a mis en place une organisation de terrain proche des communes pour répondre au mieux aux besoins des territoires, en s'appuyant sur les élus délégués.



QU'EST-CE QU'UNE CLÉ ?

Le SDEY a divisé le département en huit commissions locales d'énergies (CLÉ), dont le rôle est de diffuser les informations du syndicat sur leurs territoires respectifs et d'organiser la programmation des travaux de l'année à venir à partir de la remontée des besoins des communes.

QUAND SONT NOMMÉS LES DÉLÉGUÉS ?

Les renouvellements de délégués ont lieu après chaque élection municipale. Ils sont désignés par les conseils municipaux pour six ans, sans limite d'âge ni de nombre de mandats.

QUAND SE RÉUNISSENT LES CLÉ ?

À partir du mois d'août, les communes sont sollicitées pour faire connaître leurs besoins de travaux ou d'accompagnement d'électrification. Les CLÉ se réunissent afin de présenter la programmation des travaux, le budget et les actualités des services du SDEY.

QUI COMPOSE LES CLÉ ?

Les CLÉ sont constituées par les délégués des communes de chacun des huit secteurs, selon la règle d'un délégué par commune plus un délégué supplémentaire par tranche de 10 000 habitants.

Au sein de chaque CLÉ, les délégués communaux élisent leurs représentants (3 à 10, selon le nombre d'habitants), qui forment le comité départemental du SDEY (46 membres), chargé de voter les décisions. Ses élus assurent une parfaite représentativité des territoires et forment l'interface entre les besoins et les attentes des communes, et les priorités définies par le comité départemental du SDEY.

Chaque CLÉ est dotée d'un chargé d'affaires électrification rurale et éclairage public, d'un conseiller en économie partagé du service optimisation énergétique ainsi que d'une secrétaire dédiée.

Les délégués, intermédiaires indispensables avec les communes

Les délégués jouent un rôle essentiel dans l'organisation du SDEY : **les délégués communaux font remonter les besoins des territoires et assurent le relais d'information auprès de leur collectivité, les membres du comité départemental prennent part aux décisions et aux votes, le bureau impulse les orientations stratégiques en lien avec les besoins des territoires.** Le mandat de délégué du SDEY impose une réelle implication dans la vie de sa CLÉ et du SDEY.

LE DÉLÉGUÉ COMMUNAL, RÉFÉRENT DES COMMUNES

Les délégués communaux prennent part aux réunions des Commissions locales d'énergies (CLÉ). Ces grands rendez-vous permettent de présenter l'actualité des services du SDEY, d'informer sur ses orientations stratégiques et de détailler son budget.

Les membres d'une CLÉ assurent le développement des politiques énergétiques de leur territoire et proposent un programme d'actions prioritaires au comité départemental.

En vue de l'élaboration du calendrier des opérations pour l'année à venir, les délégués transmettent les demandes de leur commune et informent en retour leur conseil municipal des choix retenus par le comité départemental du SDEY.

LE DÉLÉGUÉ COMMUNAL



Participe aux réunions de CLÉ ·
Informe le conseil municipal des décisions ·

COMMISSIONS LOCALES D'ÉNERGIES (CLÉ)

Actualité des services ·
Orientations stratégiques ·
Présentation du budget ·
Programme d'actions prioritaires ·

LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL



Décide et vote

LE BUREAU



Impulse les orientations stratégiques



ROBERT MESLIN

Délégué de la commune d'Irancy,
membre du comité départemental

Robert Meslin achève son 2^e mandat de délégué membre du comité départemental et de la commission d'appel d'offres. Un rôle qui lui tient à cœur : « Le comité départemental échange sur tous les sujets du SDEY et vote les décisions à l'issue du travail des commissions. Les réunions nous donnent aussi l'occasion de nous retrouver entre maires et adjoints, et d'échanger sur les problèmes rencontrés par les communes. » Sans oublier ce qui l'a initialement motivé à devenir délégué : « Nous sommes informés directement des actions que les communes peuvent mettre en place avec le SDEY, et ainsi nous sommes assurés de ne passer

“ Nous participons aux décisions du SDEY ”

à côté d'aucun dispositif. Ensuite, charge à nous de diffuser l'information. »

Aux sept à huit réunions annuelles du comité départemental, il convient d'ajouter les réunions des commissions. Les actions du SDEY trouvent une mise en œuvre concrète sur le terrain : « Le gros travail actuellement reste la finalisation du passage en leds de l'éclairage public des communes, qui permet de réaliser d'importantes économies. » Selon Robert Meslin, le futur chantier du SDEY se situe dans le domaine de l'optimisation énergétique, avec l'isolation des bâtiments pour diminuer les dépenses de chauffage. Il en est fermement convaincu : « Le SDEY est un outil indispensable au niveau du département. »



PROCÉDURE DES ÉLECTIONS AU SDEY

Les
communes



désignent chacune

Il y a le même
nombre
de suppléants



délégué*



délégué* supplémentaire
par tranche de 10 000 hbts



CLÉ
Commission Locale d'Énergie

Les CLÉ



CLÉ Armançon
Tholon Forêt
d'Othe



CLÉ
Avallonnais



CLÉ
Puisaye Forterre
Vallée de l'Yonne



CLÉ
Sénonais



CLÉ
Auxerrois
Serein



CLÉ
Gâtinais



CLÉ
Puisaye Nord



CLÉ
Tonnerrois

élisent chacune

Il y a le même
nombre
de suppléants



délégués*



délégué* supplémentaire
par tranche de 10 000 hbts
(Entre 10 000 et 49 999)



délégué* supplémentaire
par tranche de 20 000 hbts
(si > 50 000)

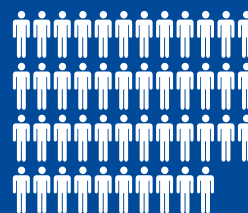


délégué* supplémentaire
au delà de 40 communes

1 Comité
Départemental

sdey
Syndicat Départemental
d'Énergies de l'Yonne

46 membres
issus des 8 CLÉ



élisent



Le Président



Vice-Présidents



membres du bureau

UN BUREAU CONSTITUÉ DE



RECETTES

FONCTIONNEMENT

Vente des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)	400 000 €
Redevances de concessions	1 370 423 €
Accise sur l'électricité (1)	6 500 000 €
Part couverte par le tarif (PCT)	1 100 000 €

INVESTISSEMENT

Participations des communes aux travaux	5 143 518 €
Fonds d'Amortissement des charges d'électrification (FACE)	1 907 000 €
Contrat de concession Enedis – article 8 Convention de modernisation	838 640 €
Fonds de la Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)	1 827 827,03 €



FONCTIONNEMENT

Travaux Réseaux Télécom	775 000 €
Participation du BP au Budget Annexe IRVE	648 765,80 €
Frais de personnel	2 747 690 €

INVESTISSEMENT

Travaux Basse Tension (2)	13 522 756 €
Travaux Éclairage Public	6 443 939 €
Remboursement de la dette	1 617 300 €

DÉPENSES



ZOOM SUR

(1) Accise sur l'électricité : 6 500 000€ **(2) Travaux Basse Tension : 13 522 756€**

L'accise sur l'électricité est une taxe payée par tous les consommateurs d'électricité. Cette taxe est collectée par les fournisseurs d'énergie et reversée au budget général de l'État qui assure les versements de compensation en douzième aux Syndicats d'Énergie.

Extensions, renforcements, suppression de fils nus, résorption de cabines hautes, dissimulations.



Flashez ce QR code pour voir l'intégralité du budget sur le site





L'effort d'investissement du SDEY reste élevé pour achever le programme de rénovation de l'éclairage public et proposer un nouveau service de télégestion énergétique des bâtiments. Autant de choix politiques destinés à diminuer les frais de fonctionnement des communes.

TERMINER LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le SDEY a augmenté l'enveloppe dédiée à la rénovation de l'éclairage afin d'accélérer les travaux et de résorber les 5 communes en attente.

UNE TÉLÉGESTION ÉNERGÉTIQUE POUR UN PILOTAGE INTELLIGENT

Le SDEY a installé sur tous ses bâtiments des capteurs permettant d'analyser et de suivre sa consommation d'énergie, afin de révéler les possibilités d'optimisation. Un nouveau service proposé également aux communes, qui répond aux enjeux économiques et environnementaux. Cet investissement de 65 000€ s'inscrit au budget avec la volonté d'expérimenter cet équipement sur plusieurs bâtiments communaux en 2026.



La commune d'Irancy a mené à terme plusieurs chantiers : rénovation des éclairages publics, rénovation de la salle des fêtes avec chaufferie bois.



Le comité départemental valide la stratégie du SDEY

Les 46 délégués membres du comité départemental se réunissent sept à huit fois par an. Ils participent à la définition des champs d'intervention du SDEY selon les enjeux nationaux (électricité, gaz, transition énergétique...), votent les décisions, se prononcent sur les orientations stratégiques du budget et peuvent influencer sur le fonctionnement du SDEY. Leur présence peut être requise à des réunions de chantier (pré-piquetages, réceptions de chantiers, etc.) et ils participent aux travaux

de commissions thématiques pour préparer les projets soumis au vote et anticiper les besoins futurs des territoires. Le comité départemental élit le président (et lui attribue les délégations) et les vice-présidents.

« Avec la norme ISO, nous avons travaillé sur les attentes des élus et il en est ressorti qu'ils souhaitaient être associés à l'élaboration de la stratégie du SDEY, souligne Émeline Rimbault, directrice générale. Le syndicat est un aménageur du territoire et l'impact est réel sur

le terrain. » Et de citer en exemple l'emprunt de 15 millions d'euros, à des taux de 0,5 et 0,75%, réalisé pour rénover l'éclairage public des communes et ainsi diminuer les coûts de consommation d'énergie et de maintenance. « Les élus ont pris des décisions fortes. Le SDEY a choisi un système télégéré point par point, ce qui permet de réduire l'intensité lumineuse jusqu'à 30 et même 20% et ainsi maintenir la sécurité tout en réalisant des économies supplémentaires. »